

Planning Prévisionnel des cours

Les mercredis

A Partir du 13 septembre 2017

Eveil 4 et 5 ans	L'Atelier Danse Espace Fleur de sel	15h45 à 16h30
Initiation 6 ans et +	L'Atelier Danse Espace Fleur de sel	14h45 à 15h45
Cours débutant 1/2 8 ans et +	L'Atelier Danse Espace Fleur de sel	16h45 à 17h45
Cours débutant 3/4 10 ans et +	L'Atelier Danse Espace Fleur de sel	13h45 à 14h45
Cours Ados 1	L'Atelier Danse Espace Fleur de sel	17h45 à 19h00
Cours Ados 2	L'Atelier Danse Espace Fleur de sel	19h00 à 20h30
Cours Adultes	L'Atelier Danse Espace Fleur de sel	20h30 à 21h45

ÉCOLE DANSE

Modern'Jazz

Section de l'A.S.C

Cours 2017-2018
Reprise le 13 septembre

Isabelle PROUX

Professeur Diplômée d'Etat en danse Jazz

2015: 3 trophées de **bronze** au concours régional soliste de la FFD, une élève obtient son diplôme d'études chorégraphiques au conservatoire de Nantes.

2014: 2 trophées d'**argent**, au concours régional soliste de la FFD.

2013: 1 trophée d'**or**, 1 trophée d'**argent**, au concours régional soliste de la FFD.

2012 : 1 trophée d'**or**, 1 trophée d'**argent** et 1 trophée de **bronze** au concours soliste de la FD.

2 anciennes élèves obtiennent leur diplôme de professeur de danse Jazz.

Une élève entre au conservatoire de danse de Nantes

2011 : 2 trophées d'**or**, 2 trophées d'**argent** et 1 trophée de **bronze** au concours soliste de FFD.

2010 : 3^{ème} prix enfant « Jazz Perspective »

Une ancienne danseuse à New York chez **Alvin Ailey** et danse dans la création du Chorégraphe **Prejlocaj** «Blanche Neige »

2009 : Une élève obtient son diplôme de professeur de danse Jazz.

2008 : 5^{ème} prix toute catégorie « Jazz Perspective »

Une élève entre au conservatoire supérieur de Paris .

Plusieurs danseuses , au conservatoire d'Angers.

2005 : Gagnante du Challenge « Jazz Perspective » meilleure école toutes catégories avec le 1^{er} prix enfant.

Inscriptions 2017-2018

- **Le mercredi 6 septembre** de 14h30 à 17h30 à la salle de danse, Espace « Fleur de Sel »
Complexe sportif des Sauniers (La Chaume)
- **Le 8 et 9 septembre** Forum des associations-Stand ASC-Galerie du Leclerc

Contacts toute l'année

Cours : Isabelle au 06.71.39.98.56. ou 02.53.75.92.15.

Administratif : 02.51.21.36.33 Catherine

dansejazzasc85100@gmail.com

ANNEE 2017 -2018

Les cours sont répartis selon l'âge et le niveau du danseur.

Ce dernier est évalué par le professeur.

Les cours ont lieu à la salle de danse au Complexe Fleur de Sel des Sauniers à la Chaume.

Les tarifs sont forfaitaires et établis selon la durée des cours :

Durée des cours	Tarifs 2017/2018	Cours
45 minutes	126 € + 20 € (adhésion ASC*)	Eveil
1 heure	141 € + 20 € (adhésion ASC*)	Initiation et débutant
1 heure 15	170€ + 20 € (adhésion ASC*)	Ados 1 et adultes
1 heure 30	190€ + 20 € (adhésion ASC*)	Ados 2
Tarif famille : 1^{ère} inscription = plein tarif ; A partir de la 2^{ème} = réduction de 12€ par personne supplémentaire d'un même foyer		

* adhésion obligatoire au bureau directeur de l'ASC

Toute inscription doit être accompagnée :

1. Du bulletin d'inscription rempli et signé.
2. Du règlement de la cotisation dans son intégralité, possibilité de régler par coupon sport ANCV et d'étaler l'encaissement sur trois mois.
3. D'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la danse jazz valable 3 ans (pour les anciens adhérents, le certificat fourni l'année dernière est valable).
4. D'une adresse mail que vous consultez régulièrement ou de 2 enveloppes timbrées, à votre adresse par famille.

FONCTIONNEMENT

Art 1 : Une inscription est valable pour une année. Il n'y aura pas de remboursement en cas d'abandon, sauf cas de force majeure. Deux cours d'essai sont autorisés.

Art 2 : **Tous les élèves doivent fournir un certificat médical** autorisant la pratique de la danse. Le certificat médical est valable 3 ans.

Art 3 : Les cours ne sont pas ouverts au public en dehors des journées « portes-ouvertes ». Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires (sauf impératif de spectacle).

Art 4 : Toute absence doit être justifiée auprès du professeur. Après trois cours manqués, le professeur prendra contact avec l'intéressé(e) ou ses parents.

Art 5 : **Les cheveux doivent être impérativement attachés.** Chaque danseur doit avoir une tenue adaptée à la danse, c'est-à-dire collant ou pantalon de jazz justaucorps ou brassière, pieds nus ou chaussons de danse (selon les saisons). Pour les plus jeunes filles, les basics roses collant justaucorps.

Art 6 : L'année du spectacle, toutes les répétitions sont obligatoires et nécessaires, pour le bon déroulement de celui-ci. Une participation aux frais de costumes est demandée.

Art 7 : L'association n'est pas responsable en cas d'accident survenu en dehors des cours de danse. Les parents sont tenus de conduire leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle de danse à l'heure du cours et de vérifier la présence du professeur, ainsi que de récupérer les danseurs dans les locaux à la fin du cours.

Art 8 : Il est demandé à chaque élève d'avoir une bonne conduite pendant les cours et dans les vestiaires, ainsi que de respecter toutes les consignes données par le professeur.